





















LE MOT DU MAIRE



La commune de Bias (700 habitants) est heureuse de vous accueillir pour les 67^{ème} Championnats de France Bord de mer et Lancer.

Les compétiteurs se retrouveront sur les plages de LESPECIER, MIMIZAN SUD et CONTIS. Notre ville met à disposition les infrastructures nécessaires au bon déroulement de cette compétition.

Je remercie l'équipe du SCC BIAS pour son dynamisme et son dévouement, bien décidée à relever ce challenge.

Je souhaite à tous les pêcheurs et aux accompagnateurs un bon séjour et beaucoup de réussite.

Elisabeth ETCHEVERRIA Maire de Bias







LE MOT DU PRÉSIDENT NOUVELLE AQUITAINE

Inutile de faire un long discours sur les longues et sablonneuses plages aquitaines ou sur le Surf-Casting Club de Bias, vous les connaissez bien puisque le club est un habitué des grandes manifestations depuis quelques années avec en particulier les CDF des jeunes en 2018 et 2023, le CDF des adultes en 2018 et même le CDM des clubs champions cette année.

D'ailleurs rappelez-vous qu'en 2018 deux bars de 85 cm avaient été mis au sec, ce qui en fait les 2 plus grosses prises jamais enregistrées lors des 65 éditions de CDF. Faire encore mieux sera un beau challenge à relever et je souhaite à tous les compétiteurs et compétitrices de réussir dans cette entreprise.

N'oublions pas le lancer avec cette année le regroupement de 2 championnats de France (moulinet Tournant et Fixe) qui vont rassembler tous les meilleurs lanceurs français pendant 3 jours, avec à n'en point douter de belles performances à venir.

La semaine sera donc intense et sportive, à nous tous de la rendre conviviale pour en faire une réussite, ce dont je ne doute pas un seul instant.

Merci au SCC Bias pour son investissement et son dynamisme, bon séjour à toutes et tous et que les meilleurs gagnent...

Patrick LACAMPAGNE









LE MOT DU PRESIDENT SCC BIAS

Les membres du Surfcasting Club de Bias et moi-même sommes très heureux de vous accueillir sur nos plages landaises à l'occasion des Championnats de France de pêche en bord de mer et de lancer poids de mer.

Nous avons à cœur de faire de cette compétition une réussite en terme d'organisation et nous comptons sur vous, les compétiteurs, pour que cet évènement soit un succès.

Nous vous souhaitons à tous, compétiteurs, accompagnateurs, familles un excellent séjour parmi nous.

Vincent LAFITTE Président SCC BIAS









PROGRAMME

<u>Dimanche 08 septembre</u>

9 h Accueil des participants **lancer**, contrôle des licences et briefing

sur le terrain de lancer.

9 h 30 Début de la série de lancers

<u>Lundi 09 septembre</u>

9 h 30 Série de lancers

Mardi 10 septembre

8 h 30 Accueil des participants lanceurs-pêcheurs, contrôle des

licences, briefing, sur le terrain de lancer.

9 h Début de la série de lancers

17 h Tirage au sort du CDF Bord de mer, contrôle des licences

Remise des récompenses CDF Lancer et lanceurs pêcheurs

Mercredi 11 septembre

7 h - 11 h 1^{ère} manche (PM 10h05 coef 39)

Jeudi 12 septembre

8 h - 12 h 2^{ère} manche (PM 11h37 coef 29)

Vendredi 13 septembre

8 h – 12 h 3^{ère} manche (PM 13h18 coef 31)

20 h Repas de clôture

Samedi 14 septembre

10 h Cérémonie de clôture et remise des récompenses bord de mer









TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort du CDF pêche et le contrôle des licences se dérouleront :

Salle des Chênes 51 rue de l'Herté de Pierrot 40170 BIAS

Le contrôle des licences des CDF lancer et lancer « lanceurs pêcheurs » se déroulera sur le terrain avant la compétition.

CLASSEMENT

Salle des Associations 51 rue de l'Herté de Pierrot 40170 BIAS.

SOIRÉE DE CLÔTURE

Salle des Chênes 51 rue de l'Herté de Pierrot 40170 BIAS

Ouverture des portes : 19 h 00

REMISE DES RÉCOMPENSES

Salle des Chênes 51 rue de l'Herté de Pierrot 40170 BIAS.

Ouverture des portes : 9 h 45









HÉBERGEMENTS

CAMPINGS PARTENAIRES



CAMPING MUNICIPAL DE BIAS

LANDES - Nouvelle-Aquitaine

1791 Route de Lespecier, 40170 Bias Tel : 05 58 09 04 76



CAMPING MUNICIPAL DE LA PASSERELLE

811 Route des Lacs, 40170 Saint-Julien-en-Born Tel.: 05 58 42 76 18

contact@camping-municipal-bourg.com



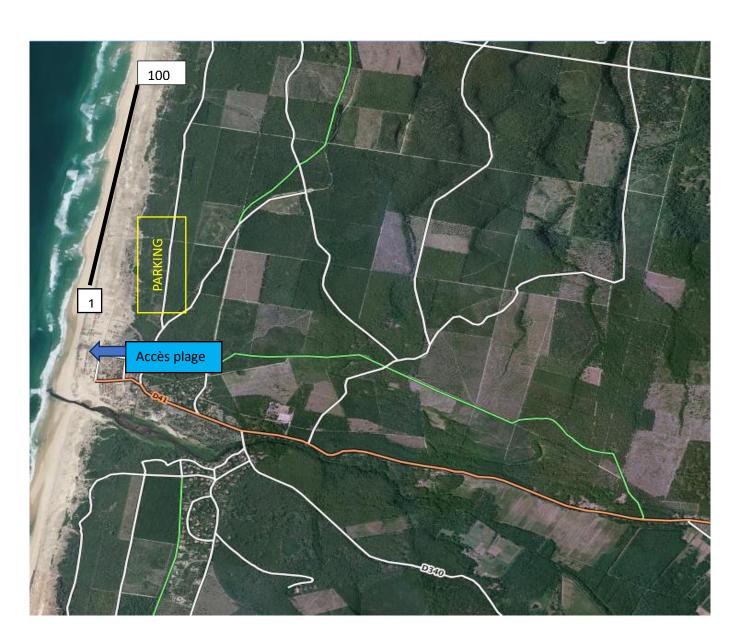






ZONES DE PÊCHE

ZONE A: PLAGE DE CONTIS



Le parking se trouve Boulevard de la Plage, il longe la dune. L'arrivée se fait par la D41.









ZONE B: PLAGE DE LESPECIER



L'arrivée se fait par la route de Lespecier.

Il n'y a qu'un seul parking et un seul accès à la plage.







ZONE C: MIMIZAN PLAGE SUD



Plusieurs accès à la plage avec escaliers entre le canal et le grand parking









LES ZONES DE PÊCHE

La plage de **LESPECIER** est une plage sauvage située à l'ouest de Bias et au sud de Mimizan plage. L'environnement est totalement naturel : forêt, dune, plage de sable fin.

Le parking est situé sous les pins. L'accès à la plage se fait par une piste « en dur ».



Accès à la plage

La plage de **CONTIS** est située sur la commune de Saint-Julien-en-Born et se compose de dunes, lettes et sable fin. Les compétiteurs pourront se garer dans la rue qui longe la dune (Boulevard de la Plage).

Et **MIMIZAN SUD**....la plage des pêcheurs! Connue par beaucoup, pour les différentes compétitions organisées au niveau régional et national, par le SCC Mimizan.

Notre littoral s'étend sur plusieurs kilomètres : sable chaud et fin. Il faut arriver en forme !

La pêche

Matériel recommandé: Cannes de surfcasting de 4 à 5 mètres de longueur pour une puissance de 100 à 250 g, pique ou trépied, moulinet à tambour fixe muni de fil de 16 à 35 centièmes selon les conditions avec arraché, seau de pêche pour le no-kill obligatoire à amener par le compétiteur, plomb de 100 à 200 g, grappins.

1 seule canne en action de pêche.









Les poissons

A cette époque de l'année, on trouve : orphie, bogue, dorade royale, turbot, sole, bar franc, bar moucheté, baliste, rayé, sar, ombrine, griset, mulet, vive petite et grande, chinchard.

Conditions de pêche

Un commissaire est prévu tous les 7-8 pêcheurs ainsi qu'un responsable par zone. La pêche se fera à marée montante : attention au matériel lorsqu'il est nécessaire de

« reculer ».

Les manches dureront 4 heures avec une seule canne en action de pêche.

Le règlement fédéral s'applique lors de cette compétition.

Nous nous engageons à respecter : les sites mis à notre disposition en les laissant propres à notre départ, les règles de sécurité, les autres compétiteurs et les commissaires bénévoles.

Les appâts

Ils fonctionnent tous : demi-dure, dure, ver de sable (miracle), arénicole, tube, pistiche.

Commande d'appâts



CHASSE PÊCHE 40 NICOLAS KASTLER

233 Rue Antoine Becquerel 40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT

Effectuer vos commandes

Téléphone: 05.58.79.69.76

Mail: chassepeche40@hotmail.fr

Horaires: 8h30-12h 14h-19h









LANCER POIDS DE MER

Le terrain sur lequel se déroulera la compétition est situé à l'aérodrome de Mimizan.

C'est un champ agricole avec une culture de maïs.

Suivant la période de récolte, il est possible de modifier le lieu de la compétition.

Nous ne manquerons pas de communiquer à ce sujet auprès des responsables de clubs.

Les organisateurs et les participants s'engagent à respecter les règles de bases à savoir les règles de sécurité, d'esprit sportif et d'environnement.

Le règlement fédéral s'applique lors de cette compétition. Il est consultable sur le site de la commission bord et lancer de la FFPS.

LANCEUR : Ce groupe rassemble les lanceurs qui utilisent un moulinet tambour tournant

<u>LANCEUR/PECHEUR</u>: Ce groupe rassemble les lanceurs qui utilisent un moulinet tambour fixe. Le compétiteur doit avoir participé à au moins 3 concours de pêche inscrits au calendrier fédéral de l'année précédente.









FICHE D'INSCRIPTION PÊCHE EN BORD DE MER ET LANCEURS PÊCHEURS

Nom du responsable dossier :									
Tél :		Mail :							
Comité: 									
NOM	PRENOM	N° LICENCE	DATE NAISSANCE	CATEGORIE	LANCER	PËCHE BORD DE MER			





Nom du responsable dossier :





FICHE D'INSCRIPTION LANCER POIDS DE MER

NOM	PRENOM	N° LICENCE	DATE NAISSANCE	CATEGORIE









LES PRESTATIONS

No	om du responsable dossier :			
Té	l : Mail :			
Cl	ub :			
		DDIV	OLIANITITE	A A CALTANIT
		PRIX	QUANTITE	MONTANT
	Inscription au CDF LANCEURS PÊCHEURS	15€		
	Inscription au CDF LANCER	15€		
	Inscription au CDF PÊCHE BORD DE MER	15€		
	Repas de Clôture Compétiteurs/accompagnateurs	40€		

Repas de clôture :

TOTAL

Assiette landaise Magret de canard et légumes de saison Dessert









FICHES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT A RETOURNER AVANT LE 30 JUIN

PAR MAIL:

sccbias@gmail.com

Chaque dossier fera l'objet d'un accusé de réception.

PAR COURRIER:

Vincent LAFITTE 1999 Route Du Lanin 40110 YGOS ST SATURNIN

A L'AIDE DES LIENS CI-DESSOUS :

COMPETITEURS
https://forms.gle/49WrVCGTQwmeh2tV9

<u>CANDIDATS COMMISSAIRES</u> https://forms.gle/1RX61x6VXVRSGA8BA

Règlement:

• par chèque à l'ordre du SCC BIAS

Adresse: Vincent LAFITTE 1999 Route du Lanin 40110 YGOS ST SATURNIN

par virement

DOMICILIATION: CREDIT AGRICOLE MIMIZAN 13306

IBAN: FR76 1330 6009 8154 3002 8208 027

Adresse SWIFT (BIC): AGRIFRPP833

Conditions de remboursement : les chèques seront mis à l'encaissement le 16 juillet 2024. Les remboursements éventuels seront étudiés par l'organisateur et seuls les cas de force majeure justifiés seront pris en compte.

<u>Attention</u>: Pas de remboursement possible pour une annulation moins de 10 jours avant la compétition pour quelle que soit la raison.









FICHE DE CANDIDATURE COMMISSAIRE

Sans commissaires difficile d'organiser un championnat de France!

Nous avons besoin de bénévoles pour remplir cette mission

Comité régional :	Club :
Nom :	Prénom :
Tél :	Mail :

Le dîner de clôture est offert pour les commissaires ayant effectué les trois manches.

 $\underline{\text{Merci de bien vouloir adresser votre inscription \grave{a} :} \\$

Vincent LAFITTE 1999 ROUTE DU LANIN 40110 YGOS

<u>Par mail :</u> <u>sccbias@gmail.com</u>

Par téléphone

Vincent Lafitte: 06.78.69.40.31









NOS PARTENAIRES



DECATHLON CAPERLAN

















LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES S'ENGAGE

Recommandations clés en matière de lutte contre le dopage

Les sportifs qui prennent des médicaments sont tenus de vérifier si ceux-ci figurent sur la liste des substances et méthodes interdites par AMA. (Agence Mondiale Antidopage)

Des précautions particulières doivent être effectuées lors de la prise d'antihypertenseurs, en particulier de diurétiques, qui sont disponibles à la fois comme préparations individuelles et en association avec d'autres médicaments normalement autorisés. Les diurétiques sont toujours interdits.

Pour ces raisons, chaque athlète doit vérifier la liste des substances interdites et, si nécessaire, demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). L'exemption pour usage thérapeutique doit être accordée avant de prendre une substance interdite.









Un certificat ou l'ordonnance d'un médecin n'autorise pas en soi l'athlète à utiliser la substance interdite.

Tout athlète à droit de pratiquer un sport propre.

Commission médicale fédérale FFPS.